
**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

2 septembre 2013
Français
Original: anglais

Session de 2013

Genève, 14 et 15 novembre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Plan d'action accéléré sur l'universalisation
de la Convention et des Protocoles y annexés**

**Promotion de l'universalité de la Convention
et des Protocoles y annexés**

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Introduction

1. Avec 116 Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, l'universalisation demeure une priorité au titre de cet instrument. C'est pourquoi, à la quatrième Conférence d'examen tenue en 2011, les Hautes Parties contractantes sont convenues d'un «Plan d'action accéléré sur l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés»¹. Ce Plan d'action prévoit de conserver l'universalisation comme objectif prioritaire, et d'orienter les efforts engagés en faveur de l'universalisation vers les États signataires, les États touchés et les régions dans lesquelles le nombre d'adhésions à la Convention demeure faible; engage les Hautes Parties contractantes à promouvoir l'universalisation dans le cadre de leurs contacts bilatéraux; engage aussi l'ONU, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations à promouvoir l'universalisation; demande à l'Unité d'appui à l'application de la Convention d'explorer toutes les possibilités de faire progresser l'universalisation de la Convention et d'appuyer les efforts déployés par les Hautes Parties contractantes dans ce sens; et demande d'inscrire l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés en tant que point permanent de l'ordre du jour des Réunions annuelles des Hautes Parties contractantes à la Convention². La Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, la quatorzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et la sixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V ont chargé les Présidents désignés de cette année de

¹ «Un plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés» – annexe 1, *Déclaration finale, Document final de la quatrième Conférence d'examen de la Convention*, CCW/CONF.IV/4/Add.1, p. 12 et 13.

² Ibid.

promouvoir l'universalisation de la Convention³. Le présent rapport fait suite à la demande faite à l'Unité d'appui à l'application de la Convention de «continuer à rendre compte annuellement à la Réunion des Hautes Parties contractantes des efforts entrepris et des progrès réalisés en matière d'universalisation de la Convention»⁴.

Progrès marqués sur la voie de l'universalisation

2. Depuis la Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à la Convention, le Koweït a accédé, le 24 mai 2013, à la Convention et a notifié son consentement à être lié par les Protocoles I, IV et V, le Protocole II modifié et l'article premier modifié de la Convention. Cuba a notifié le 14 novembre 2012 son consentement à être liée par les Protocoles IV et V.

Initiatives visant à promouvoir l'universalisation

3. Des messages ont été adressés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, à tous les États qui n'étaient pas encore parties à la Convention. La Haut-Représentante de l'ONU pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, et la Directrice du Bureau des affaires de désarmement, M^{me} Virginia Gamba, ont toutes deux soulevé la question de l'universalisation de la Convention sur certaines armes classiques au cours de leurs diverses rencontres bilatérales avec les délégations des États. De même, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Kassym-Jomart Tokayev, a communiqué directement avec les États au sujet de l'adhésion à la Convention et aux Protocoles y annexés.

4. Les Présidents désignés de la Réunion de 2013 des Hautes Parties à la Convention sur certaines armes classiques, M. Jean-Hugues Simon-Michel, Ambassadeur de France, de la quinzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, M. Luis Gallegos Chiriboga, Ambassadeur d'Équateur, et de la septième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, M. Jan Knutsson, Ambassadeur de Suède, ont adressé des messages conjoints à tous les États qui n'étaient pas encore parties à ces instruments, les priant instamment d'adhérer à la Convention.

5. La France, en sa qualité de Président désigné de la Réunion des Hautes Parties contractantes devant se tenir cette année, a mené d'intenses consultations auprès des États qui ne sont pas encore parties à la Convention, afin de les encourager à y adhérer. Elle a entrepris des démarches auprès des capitales (48 capitales contactées) ainsi qu'à Genève (31 missions rencontrées) au sujet de l'universalisation. Des réunions de suivi ont été organisées sur la question. La France s'est également concertée avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention au sujet d'une liste d'États prioritaires dans l'optique de l'universalisation.

6. L'Équateur, en ses qualités de Président désigné de la quinzième Conférence annuelle devant se tenir cette année au titre du Protocole II modifié et de responsable du fonctionnement et de l'état du Protocole II modifié, a rencontré les Hautes Parties

³ Voir le document final de la Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à la Convention (CCW/MSP/2012/9), par. 29; le document final de la sixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V (CCW/P.V/CONF/2012/10), par. 27; et le document final de la quatorzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié (CCW/AP.II/CONF.14/6), par. 31.

⁴ *Déclaration finale, Document final de la quatrième Conférence d'examen de la Convention*, CCW/CONF.IV/4/Add.1, par. 9, p. 12.

contractantes qui sont parties au Protocole II et n'ont pas encore adhéré au Protocole II modifié.

7. La Suède, en sa qualité de Président désigné de la septième Conférence devant se tenir cette année au titre du Protocole V, a fait des démarches auprès des capitales et à Genève afin d'encourager les États à adhérer à la fois à la Convention sur certaines armes classiques et, en particulier, au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre.

8. Le Comité international de la Croix-Rouge continue de soutenir l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés en inscrivant cette question à l'ordre du jour de ses réunions régionales et de ses discussions bilatérales avec les gouvernements, ainsi qu'au programme des séminaires régionaux qu'il tient sur le droit international humanitaire.

9. Le Coordonnateur pour l'enlèvement, le retrait et la destruction des restes explosifs de guerre et le masque de saisie électronique établi au titre de l'article 4 du Protocole V, M. Ivan Grinevich, s'est associé à l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour tenir une séance d'informations à l'intention des participants de la réunion annuelle des directeurs du Programme de lutte antimines de l'ONU qui ont assisté également à une séance spéciale tenue sur l'enlèvement au titre du Protocole V. Cela a été l'occasion d'informer un groupe de participants qui, habituellement, n'assistent pas aux réunions organisées au titre de la Convention sur certaines armes classiques, et de leur expliquer l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et, en particulier, au Protocole V. Les participants ont posé un certain nombre de questions. Le Mozambique, par exemple, s'est enquis de la transmission de l'information sur l'utilisation de munitions explosives en application de l'article 4 du Protocole V. Le Tadjikistan a soulevé la question des possibilités de synergie entre la Convention sur certaines armes classiques, d'une part, et la Convention sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, de l'autre. La Zambie a souhaité, quant à elle, bénéficier d'une séance d'informations particulière sur l'adhésion à la Convention sur certaines armes classiques.

Initiatives prises par le Programme de parrainage au titre de la Convention sur certaines armes classiques en faveur de l'universalisation

10. Au cours des conférences qui se sont tenues en 2012 au titre de la Convention, et des Réunions d'experts qui se sont tenues cette année au titre du Protocole II modifié et du Protocole V, le Programme de parrainage a fait en sorte que les États dont le nom suit et qui ne sont pas encore parties à la Convention puissent assister aux séances: Arménie, Ghana, Indonésie, Lesotho, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo et Yémen. Lors des Réunions d'experts, le Programme de parrainage a organisé une séance d'information sur l'universalisation et s'est enquis auprès de chaque participant des chances que son pays adhère à la Convention sur certaines armes classiques. Par suite de quoi, le Coordonnateur du Comité directeur du Programme de parrainage, M. Artūras Gailiūnas, a écrit aux représentants des États bénéficiant d'un parrainage pour leur demander où ils en étaient sur la voie de l'adhésion à la Convention. En outre, M. Gailiūnas a assuré un suivi personnalisé auprès des candidats potentiels à l'universalisation et a fait part des résultats de ses activités à l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Le Comité directeur a tenu une séance de réflexion sur l'universalisation de la Convention, à l'issue de laquelle il a confié à l'Unité d'appui à l'application le soin de rédiger une brochure d'information sur l'universalisation. Cette tâche a été menée à bon terme et la brochure en question devrait être publiée en 2014.

Initiatives prises par l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques en faveur de l'universalisation

11. En 2013, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques s'est consacrée à l'appui aux efforts déployés par les personnes exerçant des fonctions officielles en vue de promouvoir l'universalisation. Pour cela, elle a rédigé et contribué à l'envoi des messages officiels adressés par ces personnes exerçant des fonctions officielles, a fourni des documents de fond et tenu des séances d'information sur l'adhésion à la Convention et, lorsque cela était nécessaire, a organisé des réunions bilatérales. L'Unité d'appui a assuré un suivi auprès des différents États et groupes régionaux pour leur expliquer le contexte et la procédure concernant l'adhésion à la Convention. Il s'est agi, notamment, de participer à un séminaire régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) tenu à Manille (Philippines) en août 2013; de rédiger et faciliter l'envoi de messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; d'informer les délégations de passage à l'Office des Nations unies à Genève; de fournir des informations détaillées aux États qui ne sont pas encore parties à la Convention; d'assurer le suivi auprès de tous les pays insulaires du Pacifique qui n'ont pas encore adhéré à la Convention; et de se concerter avec le Bureau des affaires juridiques et d'autres départements de l'ONU au sujet de la rédaction et de la soumission des instruments d'adhésion. Une question qui se pose continuellement est celle de la soumission d'instruments d'adhésion qui n'indiquent pas clairement les Protocoles par lesquels l'État souhaite être lié. L'Unité d'appui à l'application a tenté d'apporter des réponses plus claires dans les supports qu'elle a fournis à l'appui de l'universalisation, et elle est toujours disposée à aider les États sur ces questions.

Annexe

*[Anglais seulement]***Numbers of High Contracting Parties to the CCW and its Protocols**